

Présentation du rapport d'enquête

Disparition en mer

d'un aide-pêcheur de Listugumi'qmaq First Nation Council

le 14 août 2014 à 8 milles marins au sud de Port-Cartier

CSST - Direction régionale de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine



Parce que le Québec a besoin
de tous ses travailleurs
www.csst.qc.ca



Ordre du jour

- Introduction
- Description de l'accident et causes
- Mesures correctives et suivis de l'enquête
- Période de questions



Description de l'accident

Le 14 août 2014, vers 3h00, un aide-pêcheur chute par-dessus bord d'un crevettier, le Marie-Simon I lors de la manipulation du chalut à environ 8 milles marins au sud de Port-Cartier.



CSST

Description du lieu de l'accident



CSST

Causes de l'accident

Deux causes ont été retenues :

- **La conception du pont de pêche du Marie Simon I fait en sorte que l'aide-pêcheur qui doit monter sur la boîte à crevette lors des opérations de rejet à la mer du sébaste, s'expose à une chute par-dessus bord.**
- **Au moment où l'aide-pêcheur effectue une opération de rejet à la mer du sébaste, il perd l'équilibre et passe par-dessus bord.**



Mesures correctives

Le 14 août 2014, la CSST interdit les travaux de pêche à bord du Marie-Simon I. On exige, afin de pouvoir reprendre les activités de pêches sur le bateau, que l'employeur prenne les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs contre les chutes par-dessus bord.

Le 22 août 2014, la CSST autorise la reprise des travaux de pêche pour les motifs suivants : les travailleurs doivent porter des gilets de sauvetage pour les opérations de virage et de filage du chalut. Le travailleur qui monte sur la boîte à crevette lors de l'opération d'enlèvement de l'étrangleur devra être attaché à l'aide d'un harnais sur un point d'ancrage sur le bateau.



Suivis de l'enquête

La CSST informera des circonstances de cet accident les partenaires suivants : l'institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST), le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST), le Comité permanent de la région du Québec sur la sécurité des bateaux de pêche, Transport Canada, direction de la Sécurité maritime, les associations des capitaines-propriétaires, les associations des aides-pêcheurs du Québec et les chantiers maritimes.

Elle soulignera l'importance de mettre en place des moyens pour éviter que les aide-pêcheurs tombent à l'eau, plus particulièrement, l'aménagement du pont pour éviter le travail sur la boîte à crevettes.

Dans le cadre de son partenariat avec la CSST visant l'intégration de la santé et de la sécurité au travail dans la formation professionnelle et technique, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport diffusera à titre informatif et à des fins pédagogiques le rapport d'enquête dans les établissements de formation en lien avec les pêcheries et la construction navale.



Période de questions

